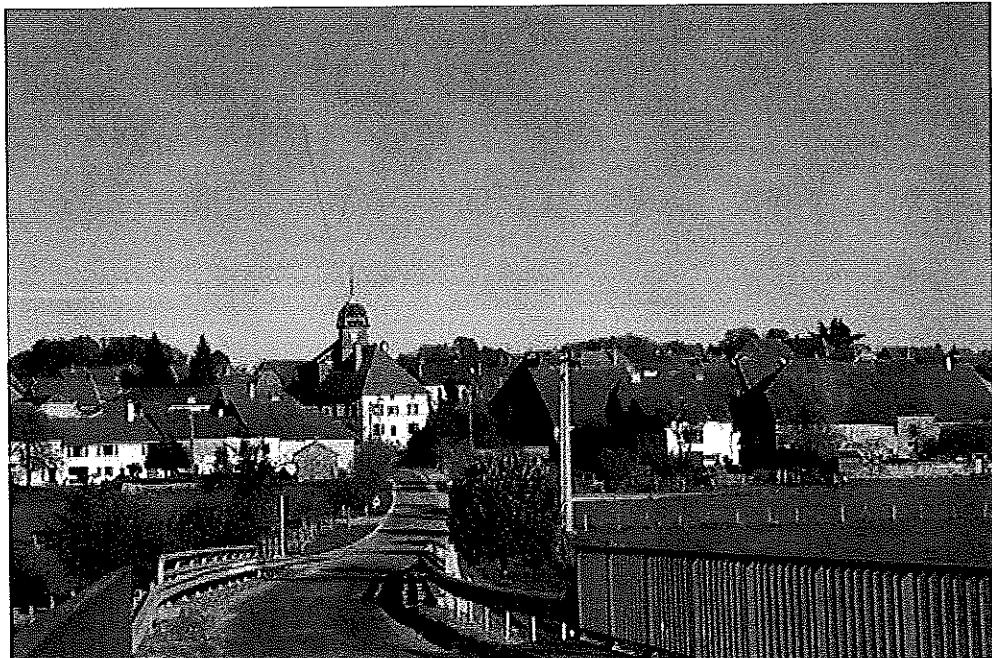


COMMUNE DE BAULAY

Le DICRIM

Dossier d'information communale sur les risques majeurs naturels et technologiques



PREVENIR ET INFORMER

Notre commune peut-être touchée par des inondations.

Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations difficiles.

Le maire à souhaité développé une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs sur notre commune.

Elle se traduit par une information préventive des populations et ensuite une organisation planifiée des secours.

L'organisation planifiée des secours se caractérise par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie qui réunit tous les décideurs concernés par l'évènement.

Les actions menées par la cellule de crise se focalisent sur la protection des personnes et des biens en assurant aux mieux leurs sécurité .

Le maire

RISQUE INONDATION

La commune de Baulay est essentiellement concernée par les

inondations de plaine,due au débordement de la Saône et quelques ruisseaulements à l'entrée du village coté Port d'Atelier due aux orages et fortes pluies.

Pour ce qui concerne notre commune,les inondations touchent principalement les maisons situées à l'entrée du village route de Fouchécourt.

Le captage d'eau potable se trouve également dans le champs d'expansion des crues.

Le POS prend en compte le risque inondation, ce document est consultable en mairie.

Voir carte d'inondation au 1/10000è jointe

En cas de danger lors d'une crue importante,le conseil municipale ainsi que les sapeurs pompiers de la commune organiseraient la gestion de cet évènement en mairie.

La salle polyvalente du village pourrait servir de point de regroupement pour d'éventuels sinistrés ainsi que d'hébergement provisoire.

Obligation de la commune

- interdiction de construire dans les zones exposées
- prise en compte des zones à risque pour l'élaboration ou la révision des divers documents d'urbanisme et pour l'instruction des autorisations de construire décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques.
- information de la population

Listes des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

inondations du 14/10 au 09/11/1982 (JO du 26/12/1983)

inondations du 08/12 au 31/12/1982 (JO du 13/01/1983)

inondations du 16/05 au 28/05/1983 (JO du 26/07/1983)

inondations et coulées de boue du 25/12 au 29/12/1999 (JO du 30/12/1999)

inondations et coulées de boue du 30/12 au 01/01/2002 (JO du 28/03/2002)

Consignes de sécurité en cas d'inondation

- surélevée les biens,
- annonce par l'équipe municipale de l'évaluation de la montée des eaux ainsi que l'écoute des différents organes de presse et radio,
- se renseigner par Internet www.meteofrance.com et www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- alerter les secours soit par le 18 ou le 112
- ne pas consommés l'eau pendant la crue (risques sanitaires),
- fermer portes et fenêtres,
- couper gaz et électricité,
- amarrer les cuves a fuel,
- faire une réserve d'eau potable,
- ne pas aller à pied ou en voiture dans les zones inondées**

Après l'inondation:

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible

Notre commune est aussi concerné par le risque érosion des berges et a été répertorié par le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) secteur localisé.